

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles

Service clientèle: https://www.proximus.be/Mycontact

01/05/2024

Enterprise Pack Together

Les prix indiqués sont valables à partir du 01/07/2024, sous réserve de modifications ultérieures. Les prix valables jusqu'au 30/06/2024 peuvent être consultés sur https://www.proximus.be/tarifs.

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE (¹). Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

L'Entreprise Pack Together comprend toujours au moins deux des services suivants : accès internet (élément obligatoire), Call Connect, Enterprise Voice et/ou mobile. Il n'st pas possible de combiner Call Connect avec Enterprise Voice.

Accès à l'internet fixe:

selon la disponibilité de vitesse, vous aurez Bizz Internet, Bizz Internet fibre, Internet Pro + or FullFiber Extended et vous pouvez choisir parmi les options (O)

	Bizz Internet	Bizz Internet Fiber	Internet Pro+	FullFiber Extended
Bizz internet access	Х	X	/	/
Bizz Services intense	Х	Х	/	/
Fixed IP address	0	0	Χ	X
Business Fiber Boost	/	0	/	/
Fiber Up	/	/	/	X
Fiber Fast	/	/	/	0
Fiber Express	/	/	/	0
Bizz Internet Guarantee	0	/	/	/
Mobile Backup	/	/	0	0

Téléphonie vocale fixe: Call Connect licence standard (min 2 licence si call connect est pris)

- o solution VoIP en mono-site et multi-sites sur internet et/ou sur Explore
- Qualité de Services (QoS) comprise pour le trafic voix
- o fonctionnalités du cloud PABX pour un prix fixe par utilisateur
- o plans tarifaires illimités ("Unlimited Calls")
- o soft phone déjà inclus dans l'offre de base ainsi que le "Click-to-dial"
- o intégration de l'IT et de la téléphonie
- Téléphonie vocale fixe: Enterprise Voice (min 2 canaux)

(¹)Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- o solution VoIP en mono-site sur internet
- o Qualité de Services (QoS) comprise pour le trafic voix
- o intégration de possible avec votre centrale téléphonique
- **Téléphonie vocale mobile:** (min 1 forfait mobile si le mobile est pris)

Mobile S	Appels et SMS illimités en BE&EU + 7GB en BE&EU	
Mobile Smart	Appels et SMS illimités en BE&EU + 30GB en BE&EU	
Mobile M	Appels et SMS illimités en BE&EU + 35GB en BE&EU	
Mobile Comfort	Appels et SMS illimités en BE&EU + 75GB en BE&EU	
Mobile L	Appels et SMS illimités dans BE&EU + 300 GB dans BE&EU	
	+ 250 min vers EU	

Veuillez noter que ces plans tarifaires ne peuvent être combinés avec d'autres plans tarifaires sur le même compte client. Le Mobile M reste disponible pour les clients existants, mais ne fait plus partie de l'offre commercialisée.

• Option de sécurité sur la téléphonie vocale mobile :

Mobile Threat Defense (MTD) est une application de sécurité que le client peut utiliser sur son appareil mobile pour se protéger contre les menaces mobiles. L'accès au portail MTD est inclus pour un maximum de 5 administrateurs.

Option supplémentaire : Norton Internet Security

Norton security est une solution de sécurité que le client peut utiliser sur son PC, smartphone et tablette pour se protéger

- Norton Internet Security 1: protection pour 1 appareil
- o Norton Internet Security 5 : protection sur 5 appareils

Débits du service internet

Accès à l'Internet fixe	Vitesse		
	Download	Upload	
Min	(1)	(1)	
Normalement disponible	(1)	(1)	
Max	(1)	(1)	

(1) Votre débit internet fixe dépend de votre adresse, voir www.proximus.be/professionelle/vitesseinternet et sélectionnez Bizz Internet (fiber) our Internet Pro + ou FullFiber Extended

Accès à l'internet mobile *		vitesse maximum estimée **			vitesse maximum optimale ***	
		2G	3G	4G	5G	
Download	Mobile S	200 Kbps	21 Mbps	220 Mbps	200 Mbps	200 Mbps
	Mobile Smart				420 Mbps	500 Mbps
	Mobile M					
	Mobile Comfort					
	Mobile L				420 Mbps	1 Gbps
Upload		100 Kbps	2 Mbps	60 Mbps	88 Mbps	100 Mbps

⁽¹)Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Prix

Abonnement mensuel (en €, HTVA):

Bizz Internet	€ 55		
Bizz Internet Fiber	€60		
Fixed IP adresse	€20		
Business Fiber Boost	€10		
Fiber Up	€0		
Fiber Fast	€ 15		
Fiber Express	€ 46		
Internet Pro+	€ 92		
FullFiber Extended	€ 97		
Bizz Internet Guarantee	€5		
Mobile Backup	€10		
•			
Call Connect (max 49 utilisateurs)	€ 18/ Licence		
Call Connect (a partir de 50 utilisateurs)	€ 15/ Licence		
Advanced licence	€ 1/ Licence		
Mobile licence	€ 1/Licence		
Enterprise Voice (max 16 canaux)	€ 23,16 / 2 canaux		
Unlimited Calls National/International	€ 9,78 / numéro		
Enterprise Unlimited Calls	€ 2,87 / numéro		
National/International			
Mobile S	€ 12 / carte sim		
Mobile Smart	€ 20 / carte sim		
Mobile M (plus commercialisée)	€ 23 / carte sim		
Mobile Comfort	€ 28 / carte sim		
Mobile L	€ 38 / carte sim		
100min vers destinations TOP*	€ 5 / carte sim		
Mobile Threat Defense App	€ 2,5 / carte sim		
Norton Internet Security 1	€ 4,13		
Norton Internet Security 5	€ 8,26		
* Uniquement dispenible sur Mebile I - E	Plus d'information concornant les nave sur:		

^{*} Uniquement disponible sur Mobile L. Plus d'information concernant les pays sur : https://www.proximus.be/fr/id_cl_ratesabroad/entreprises-et-secteur-public/telephonie/a-l-etranger-et-roaming/options-roaming-pour-entreprises.html

• Frais fixes additionnels:

(¹)Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

^{*}moyennant terminal et plan tarifaire compatible

^{**} La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

^{***} La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

- Activation : € 50
- Installation: gratuite (valeur de € 250)
- o Configuration MTD (en option): € 500
- o Configuration DDoS Protection (en option): € 250
- Tarifs liés à la consommation non inclus dans l'abonnement :
 - o Tarifs hors forfait en Belgique et UE
 - o Tarifs roaming hors UE et internationaux : www.proximus.be/tarif

Durée, renouvellement et résiliation

- Durée déterminée de 24 mois. A l'issue de la période initiale le contrat est tacitement reconduit pour une durée indéterminée.
- Résiliation par écrit à tout moment moyennant notification écrite 1 mois à l'avance.
- Frais de service dus jusqu'à la désactivation du service. En cas de résiliation anticipée durant la durée initiale, l'indemnité de terminaison prévue contractuellement sera due.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle. En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹)Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)